

FICHE MISSION SERVICE CIVIQUE

Infos générales

Structure d'accueil : Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement

Adresse : 167 boulevard de la Villette 75010 PARIS

Intitulé de la mission : Participer à la mise en œuvre d'actions pédagogiques et culturelles au sein des écoles parisiennes

Début : 15 septembre ou 1^{er} octobre 2021

Durée : 9 mois / Mission de 28h hebdo (calendrier modulable)

Indemnité : 580,72 euros par mois

Présentation de la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement

La Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement est la principale association partenaire de l'école à Paris. Plusieurs dizaines de milliers d'élèves bénéficient chaque année de nos actions éducatives dans le domaine de la prévention du harcèlement en milieu scolaire, de la lutte contre les stéréotypes de genre, de l'éducation à la citoyenneté, du sport, du développement durable, des arts et de la culture....

Notre fédération développe par ailleurs ses activités à travers la gestion d'équipements publics pour le compte de la municipalité (notamment 16 centres Paris Anim') et le pilotage de nombreux autres programmes (autour du service civique, de la lutte contre les discriminations, etc.). Elle est aujourd'hui une entreprise de l'économie sociale et solidaire de première importance à Paris avec plus de 400 salarié.es impliqué.es dans la mise en œuvre de ses projets.

La fédération de Paris a pour objectif d'agir :

- Pour l'éducation des enfants et des jeunes,
- Pour l'éducation tout au long de la vie,
- Pour plus de Solidarité,
- Pour développer une autre idée du sport,
- Pour développer l'engagement citoyen sous toutes ses formes.

Description de la mission

Sous couvert de son tuteur/trice (directrice adjointe du service ou chargé.e de mission), le/la volontaire participera pleinement à la mise en œuvre des projets scolaires (de la maternelle au lycée) proposés par la Ligue Paris. En début de volontariat, il/elle sera associé.e au choix des dispositifs qu'il/elle sera amené.e à suivre en fonction des préférences exprimées.

Ses principales missions seront de :

- Contribuer à la mise en œuvre et au pilotage des dispositifs scolaires (lien avec les enseignant.es en amont des projets, suivi général, évaluation...).
- Aider à la préparation des animations (adaptation des déroulés d'ateliers, mise en place du matériel, mise à jour des dossiers pédagogiques).
- Participer aux animations scolaires (présentation de séances de cinéma et de spectacles de théâtre dans les Centres Paris Anim', animation en classes, visites d'expositions dans les musées ou dans les espaces de la Ligue, temps de restitutions avec les classes)
- Contribuer au développement de nouveaux parcours éducatifs et aux recherches de financements.

Mission accessible à tous les jeunes de 18 à 25 ans

Cette mission n'exige pas de qualification particulière. L'engagement du/de la volontaire repose sur une sensibilité et un intérêt pour l'éducation, la pédagogie, l'action culturelle.

Autres qualités importantes :

- Intérêt pour le milieu associatif
- Curiosité et enthousiasme

Contact :

Eléonore WARD

Directrice adjointe actions scolaires

01 53 38 85 81 – eward@ligueparis.org



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

1 Intérêt général

Le Service Civique est un engagement au **service de l'intérêt général**, qui permet aux jeunes volontaires de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la **solidarité**.

2 Citoyenneté

Tout au long de la mission de Service Civique, les volontaires vivent une expérience de **citoyenneté et d'ouverture** sur le monde, via la mission qu'ils réalisent, via leur environnement d'accueil (association, service de l'Etat, collectivité territoriale...) ou via les formations qu'ils reçoivent.

3 Mixité

Le Service Civique a pour objectif de faire vivre une **expérience de mixité** aux volontaires. Leur mission doit leur permettre de rencontrer des personnes différentes et d'être confrontés à un environnement avec lequel ils n'auraient pas été naturellement en contact, que cela soit à travers les publics ou d'autres volontaires **aux profils variés** avec qui ils interviennent ou qu'ils pourront rencontrer pendant la durée de leur Service Civique.

4 Accessibilité

Les missions de Service Civique doivent **être accessibles à tous** quels que soient le profil, la situation et l'origine des candidats, leur parcours ou leur formation initiale. Le processus de sélection doit tenir compte de ce principe fondamental et se faire sur la base de **la motivation** des jeunes à s'engager.

5 Complémentarité

Les missions proposées aux volontaires au sein des structures d'accueil **sont complémentaires de celles des salariés, des bénévoles et des stagiaires** et ne peuvent s'y substituer. Elles ne peuvent être indispensables au bon fonctionnement habituel des organismes. Elles permettent de proposer des **actions socialement innovantes** et de nouvelles façons d'intervenir au profit des bénéficiaires de l'organisme d'accueil.

6 Initiative

Le Service Civique permet aussi bien aux jeunes qu'aux organismes de tester de nouveaux projets et de nouvelles méthodes. Les volontaires doivent pouvoir faire **preuve d'initiative** tout en respectant les règles de vie et le fonctionnement de l'organisme qui les accueille.

7 Accompagnement bienveillant

L'accompagnement des volontaires est au cœur du projet d'accueil. Le Service Civique est un temps de **transmission** entre chaque jeune engagé et **son tuteur** ou les autres membres de son organisme d'accueil. C'est également pour lui un temps de réflexion et de maturation de son **projet d'avenir**. Dans un environnement bienveillant, les volontaires s'ouvrent aux autres, découvrent, progressent dans leur mission, dans leur projet de vie, dans leur parcours et dans leur vision du monde.

8 Respect du statut

Le Service Civique est inscrit dans le code du service national. C'est un **statut encadré** fondé sur le volontariat et la réciprocité entre les volontaires et les organismes d'accueil. Pour la réussite de la mission de Service Civique, **le cadre doit être connu, reconnu et respecté** par l'ensemble des salariés, bénévoles, agents, bénéficiaires ou usagers des organismes d'accueil.